

## NOTE DE SERVICE

N° 04-043-V37 du 25 juin 2004

NOR : BUD R 04 00043 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'EMPLOI  
DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC DE 2005

### ANALYSE

Date d'application : 25/06/2004

### MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;  
FORMATION PROFESSIONNELLE ; CONTRÔLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 03-053-V37 du 11 juin 2003

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE
CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP							

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*Ecole Nationale du Trésor public - Bureau 2B*

## SOMMAIRE

<b>1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES.....</b>	<b>3</b>
2.1. Les épreuves écrites d'admissibilité.....	3
2.2. L'épreuve orale d'admission .....	3
<b>3. PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS.....</b>	<b>3</b>
3.1. La préparation par correspondance.....	3
3.1.1. Un fascicule comprenant des conseils de méthode et cinq séries de devoirs .....	4
3.1.2. Un cours de base en deux volumes se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des services déconcentrés du Trésor public .....	4
3.2. Une journée introductive de méthode .....	4
3.3. Un "galop d'essai" .....	4
3.4. Un stage de méthode .....	4
<b>4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION .....</b>	<b>5</b>
<b>5. MODALITÉS DE CENTRALISATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION.....</b>	<b>5</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Bulletin d'inscription à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2005 .....	6
ANNEXE N° 2 : Modalités d'envoi de la documentation.....	7

La Direction Générale organisera en 2005 un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal du Trésor public.

Dès lors, elle met à la disposition des candidats à ce prochain concours un enseignement par correspondance destiné à leur faciliter la préparation des épreuves écrites. Le dispositif est géré par l'École Nationale du Trésor public (ENT).

## **1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION**

Cette préparation s'adresse aux contrôleurs du Trésor public de 2ème classe ayant atteint au moins le 7ème échelon de leur grade au 31 décembre 2005, ainsi qu'aux contrôleurs du Trésor public de 1ère classe.

Les agents originaires d'autres administrations, détachés dans un emploi de contrôleur du Trésor public, peuvent également, sous réserve de satisfaire à la condition d'ancienneté susvisée, bénéficier de ce dispositif.

## **2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES**

Les épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal du Trésor public, fixées par un arrêté du 29 septembre 1995 (JO du 11 octobre 1995), sont les suivantes :

### **2.1. LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ**

*Épreuve n° 1* : Interrogation sur quatre questions portant sur la réglementation et le fonctionnement des services déconcentrés du Trésor public.

(durée : 3 heures - coefficient : 5).

*Épreuve n° 2* : Analyse d'un ou plusieurs textes de caractère administratif.

(durée : 2 heures 30 - coefficient : 3).

### **2.2. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

*Épreuve unique* : Interrogation portant sur les attributions du candidat et les missions des services déconcentrés du Trésor public.

(durée : 30 minutes - coefficient : 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites ou orale, avant application des coefficients, est éliminatoire.

## **3. PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS**

### **3.1. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE**

Les épreuves d'admissibilité du concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2005 se dérouleront au mois de mai 2005.

La préparation par correspondance, organisée par l'ENT avec le concours des Missions Régionales Formation Contrôle (MRFC), *débutera au mois d'octobre 2004.*

Les candidats inscrits recevront, *dans le courant du mois d'octobre 2004* :

### **3.1.1. Un fascicule comprenant des conseils de méthode et cinq séries de devoirs**

Les candidats auront à traiter :

- deux exercices de quatre questions portant sur la réglementation et le fonctionnement des services déconcentrés du Trésor public ;
- et quatre exercices d'analyse de texte.

### **3.1.2. Un cours de base en deux volumes se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des services déconcentrés du Trésor public**

Le cours de base proposé est l'édition 2005.

## **3.2. UNE JOURNÉE INTRODUCTIVE DE METHODE**

Le conseiller formation organisera une journée d'information pour présenter aux candidats la préparation et leur donner des conseils de méthode leur permettant d'aborder celle-ci dans les meilleures conditions.

L'ENT lui adressera en temps opportun un courrier spécifique lui précisant les modalités d'organisation de cette journée.

## **3.3. UN "GALOP D'ESSAI"**

Il sera organisé vraisemblablement dans le courant du mois de mars 2005 et portera sur l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité du concours professionnel.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette épreuve d'entraînement seront précisées aux Trésoriers-Payeurs Généraux en temps opportun.

## **3.4. UN STAGE DE MÉTHODE**

Les candidats qui auront manifesté le maximum d'assiduité et d'application à la préparation par correspondance pourront participer à un stage de méthode, d'une durée de trois jours, dont l'objectif est de leur permettre de perfectionner les techniques de réflexion et d'expression.

Les candidats, sélectionnés par l'ENT, seront informés en temps utile des modalités pratiques de déroulement de ce stage qui sera organisé par l'ENT (Établissement de Lyon) au cours du mois de mai 2005.

*Il est toutefois précisé que le bénéfice de ce stage ne peut être accordé qu'une seule fois.*

*Cependant, les agents déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du précédent concours professionnel pour l'emploi de contrôleur principal du Trésor public peuvent être admis, à titre exceptionnel, et sous réserve de places disponibles, à suivre le stage une seconde fois, de façon consécutive. Ils seront sélectionnés en fonction de leur assiduité à la préparation.*

*Par ailleurs, compte tenu de la mise en place des nouvelles modalités d'organisation des épreuves du concours en 1993, les candidats ayant participé au stage une année antérieure à 1993 sont également autorisés à renouveler leur demande. Celle-ci sera examinée dans les mêmes conditions qu'au 1<sup>er</sup> alinéa du précédent paragraphe.*

#### **4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION**

Les contrôleurs du Trésor public de 1ère et 2ème classes, qui remplissent les conditions statutaires pour se présenter au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2005 et qui désirent suivre la préparation par correspondance, sont invités à souscrire *immédiatement* une demande d'inscription conforme au modèle joint en annexe n° 1.

**IMPORTANT :**

Les candidats doivent *utiliser exclusivement ce modèle* ou, le cas échéant, une photocopie de celui-ci et le servir complètement en respectant les indications qui y sont portées.

Les modalités d'obtention des cours de base sont définies en annexe n° 2.

#### **5. MODALITÉS DE CENTRALISATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION**

Les candidats doivent adresser leur demande d'inscription à la préparation par correspondance, *pour le 2 août 2004 au plus tard*, par la voie hiérarchique, à l'*Ecole Nationale du Trésor public, Service Préparation aux concours, 37-39 Grande Allée du 12 février 1934, BP 300 - Noisiel – 77442 MARNE LA VALLEE CEDEX 2*

L'attention des Trésoriers-Payeurs Généraux est appelée sur le fait que cette date limite d'inscription doit être impérativement respectée. Aussi leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

*En raison du nombre élevé de candidats à cette préparation et des contraintes de gestion des demandes d'inscription, tout bulletin non transmis à cette date sera rejeté.*

Enfin, pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription, les trésoreries générales doivent adresser les bulletins d'inscription *au fur et à mesure de leur réception*, sans attendre la date limite précitée.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE TRESORIER-PAYEUR GENERAL CHARGE DE LA 2EME SOUS-DIRECTION

HERVE GROSSKOPF

ANNEXE N° 1 : Bulletin d'inscription à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2005.

**- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -**

Numéro d'inscription \*

\*(Ligne réservée à l'Administration, ne pas servir)

NIR\*\* :

Cachet codique

\*\* Numéro Interne de Référence. (Le numéro correspondant au numéro d'identification qui figure sur votre feuille de notation). En aucun cas le numéro de sécurité sociale ne doit figurer sur cette rubrique.

NOM :

NOM de jeune fille :

PRÉNOM usuel :

Renseignements complémentaires (à préciser obligatoirement) :

Date de naissance :

Grade : ..... Échelon : ..... Date de nomination dans l'échelon : .....

Poste d'affectation : .....

Je souhaite recevoir :

(voir § 3.1.2. de la note de service et cocher impérativement l'une des deux cases suivantes)

1<sup>er</sup> cas  uniquement le fascicule de la préparation.

2<sup>ème</sup> cas  le fascicule de la préparation et le cours de base (édition 2005).

*Cf. annexe n° 2 pour les modalités d'envoi des supports.*

Visa du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service...)

A ....., le .....

(cachet + signature)

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions pour participer à la préparation au concours professionnel pour l'emploi de contrôleur principal du Trésor public de 2005.

A ....., le .....

(cachet + signature)

**L'attention du candidat est appelée sur le fait que tout bulletin d'inscription non conforme à ce modèle ou ne comportant pas les signatures requises sera rejeté**

**NB : La date limite d'inscription est fixée au 2 août 2004**

A adresser à : Ecole Nationale du Trésor public, Service Préparation aux concours  
37-39, Grande Allée du 12 février 1934, BP 300 – NOISIEL  
77442 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

## ANNEXE N° 2 : Modalités d'envoi de la documentation

Tout bulletin d'inscription à la préparation par correspondance **doit obligatoirement être accompagné** :

- d'une enveloppe conforme aux indications ci-après,
- revêtue de l'étiquette "lettre" ;
- libellée **aux nom et prénom du candidat avec l'indication de l'adresse personnelle ou administrative complète où il souhaite recevoir les documents.**

**1er cas :**

Candidat souhaitant recevoir le fascicule de préparation.

<p><b>UNE ENVELOPPE FORMAT : 26 x 36,5 cm</b>  <b>KRAFT ARME - AUTOCOLLANTE</b>          Affranchie à <b>2,65* euros</b> (poids 500g)</p>
<p>Indiquer la mention "<b>CPTP 2005</b>" et "<b>fascicule</b>"          impérativement dans le coin supérieur gauche afin d'obtenir le fascicule          d'exercices.</p>

**2ème cas :**

Candidat souhaitant recevoir le fascicule de préparation et le cours de base (édition 2005).

<p><b>UNE ENVELOPPE FORMAT : 26 x 36,5 cm</b>  <b>KRAFT ARME - AUTOCOLLANTE</b>          Affranchie à <b>4,64* euros</b> (poids 1550g)</p>
<p>Indiquer la mention "<b>CPTP 2005</b>" et "<b>fascicule + cours de base</b>"          impérativement dans le coin supérieur gauche afin d'obtenir le fascicule          d'exercices et le cours de base.</p>

(\* en cas de hausse des tarifs postaux, les candidats répercuteront celle-ci sur le montant de l'affranchissement demandé)

• **Cas des agents des DOM-TOM :**

Les candidats en fonction outre-mer sont dispensés de l'affranchissement. Cependant, ils doivent impérativement adresser une enveloppe à leur nom et prénom avec l'indication de leur adresse administrative complète, revêtue des mentions "LETTRE" et "PAR AVION".

• **Cas des agents en fonction à l'étranger :**

Les candidats qui bénéficient de la "**valise diplomatique**" doivent indiquer ce mode d'acheminement sur leur enveloppe libellée à l'adresse complète de leur poste d'affectation, sans l'affranchir.

Directeur de la publication :  
Jean BASSERES

**ISSN : 0984 9114**